

Traduire pour les services de la Confédération

Vous êtes

☞ titulaire d'un diplôme d'une école supérieure de traduction ou d'une licence universitaire

☞ traducteur de métier

et vous envisagez de mettre vos compétences au service de la Confédération. Cette page a été conçue à votre intention.

Vous y trouverez des informations détaillées sur les points suivants :

- L'administration fédérale et le multilinguisme
- L'organisation de la traduction
- Le métier de traducteur au sein de la Confédération
- Les avantages de la profession
- Les conditions d'engagement et les rapports de travail
- Les modalités de recrutement de traducteur interne
- Les modalités de recrutement de traducteur externe
- Liens vers d'autres sites

L'administration fédérale et le multilinguisme

Une administration multilingue

Les langues officielles de la Confédération étant au nombre de trois, l'allemand, le français et l'italien, l'administration fédérale est tenue de diffuser ses publications dans ces trois langues officielles. En outre, elle se doit également d'utiliser le romanche dans ses rapports avec les personnes de langue romanche.

Parallèlement, la Confédération veille à une représentation équitable des quatre communautés linguistiques au sein de ses services et garantit le fonctionnement plurilingue de ces derniers. Enfin, elle publie aussi un nombre croissant de documents en anglais.

Le rôle de la traduction

La traduction est un instrument majeur de cette politique linguistique. Elle assure la bonne compréhension des textes aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'administration. En établissant un lien entre les diverses langues et cultures, elle renforce la cohésion nationale. En outre, elle contribue à la qualité générale des documents de l'administration, le traducteur effectuant une première lecture attentive et critique des textes dans leur version originale.

L'organisation de la traduction

Des faits, des chiffres

Outre la Chancellerie fédérale et les Services du Parlement, l'administration fédérale se compose de quelque 60 services fédéraux (offices, régies ou instituts), répartis entre les sept départements. Chacune de ces unités administratives gère, de manière relativement décentralisée et autonome, des services linguistiques dont les effectifs varient de une à quinze personnes environ.

Au total, l'administration fédérale
- emploie

➤ près de **310 traducteurs et terminologues titulaires** (dont environ 160 francophones, 110 italophones, 30 germanophones et une dizaine d'anglophones)

➤ une **dizaine de traducteurs et terminologues stagiaires**.

- recourt aux services

➤ de **plusieurs dizaines de traducteurs indépendants** travaillant à domicile, sur mandat.

Le métier de traducteur au sein de la Confédération

Fonctions et missions

Les traducteurs ont pour mission essentielle d'assurer la traduction et la révision de textes de toute nature qui leur sont confiés.

Ils peuvent également être amenés à

- rédiger ou corédiger des actes de lois
- assurer des travaux de terminologie, gérer une banque de terminologie
- gérer une mémoire de traduction
- assurer l'organisation et le suivi de traductions effectuées à l'extérieur
- assurer l'encadrement de stagiaires
- assumer diverses tâches de gestion (réception, enregistrement et analyse des mandats de traduction, budget des traductions externes, recherche et évaluation de traducteurs, participation à des groupes de travail, etc.).

Domaines de compétence

Les domaines traités par l'administration fédérale couvrent un vaste champ allant de la défense militaire aux assurances sociales en passant par l'économie, l'informatique ou les finances. D'une manière générale, dans le cadre de ses activités, le traducteur collabore étroitement avec ses collègues ainsi qu'avec des auteurs de textes exerçant les professions les plus diverses (juristes, économistes, politologues, historiens, sociologues, statisticiens, informaticiens, ingénieurs, etc.).

Nature des textes traités

Les textes traduits sont destinés à l'ensemble de la communauté nationale ou à des groupes cibles plus restreints (Parlement ou commissions parlementaires, gouvernements cantonaux, partis politiques ou organisations faitières de toute nature, employés de l'administration et particuliers). Ils entrent pour l'essentiel dans les catégories suivantes :

- Lois, ordonnances et accords intergouvernementaux
- Brochure d'explications du Conseil fédéral à la population avant une votation
- Messages et rapports du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale
- Avis de droit et décisions de l'administration
- Interventions parlementaires et réponses du gouvernement à celles-ci
- Communiqués et dossiers de presse
- Rapports, brochures et périodiques destinés au grand public
- Circulaires, règlements, instructions et directives
- Discours et exposés
- Documents destinés à être publiés sur des sites Internet
- Correspondance, etc.

Les conditions d'engagement et les rapports de travail

Les conditions d'engagement

Le traducteur dont la candidature a été retenue, généralement au vu du dossier et sur la base d'un test (voir "Les modalités de recrutement de traducteur interne"), est engagé en vertu d'un contrat de travail de droit public, en principe de durée indéterminée. La période d'essai est en principe de trois mois.

Les rapports de travail

La rémunération est en partie fonction de la prestation fournie, qui est évaluée annuellement sur la base de deux critères, les performances d'une part, et le comportement d'autre part. Les objectifs sont définis d'un commun accord dans le cadre d'un entretien annuel.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter la page ci-dessous :

<http://www.personal.admin.ch/themen/d/index.htm>

ainsi que les textes applicables :

LPers : http://www.admin.ch/ch/f/rs/c172_220_1.html

OPers : http://www.admin.ch/ch/f/rs/c172_220_111_3.html

O-OPers : http://www.admin.ch/ch/f/rs/172_220_111_31/index.html

Les modalités de recrutement de traducteur interne

Formation requise

Pour accéder aux fonctions de traducteur au sein de l'administration fédérale, vous devez être titulaire :

- ⇒ d'un diplôme d'une école supérieure de traduction
- ⇒ d'une licence universitaire (de préférence en lettres) ou d'un diplôme universitaire équivalent

Combinaisons linguistiques

L'administration fédérale recrute des traducteurs dans les combinaisons linguistiques suivantes (par ordre de fréquence) :

- ⇒ allemand => français
- ⇒ allemand / français => italien
- ⇒ français => allemand
- ⇒ allemand / français => anglais

Procédure de recrutement

L'administration fédérale recrute des traducteurs titulaires ou des traducteurs stagiaires sur test et par voie d'annonce publiée

- ⇒ dans la presse générale
- ⇒ dans le journal "L'EMPLOI / DIE STELLE / IL POSTO", accessible à l'adresse www.diestelle.admin.ch/.

Les personnes dont le dossier est retenu sont convoquées à un entretien assorti d'un test de traduction d'une durée variant en général entre deux et quatre heures.

Les modalités de recrutement de traducteur externe

Offre de collaboration

Les personnes intéressées par une collaboration sur mandat avec l'administration fédérale peuvent envoyer leur dossier à la Chancellerie fédérale par voie électronique (Fabienne.Bertagnollo@bk.admin.ch), laquelle se chargera de le transmettre (sans engagement) aux éventuels services intéressés.

Conditions requises

Pour être agréé comme traducteur indépendant, le candidat doit satisfaire aux mêmes exigences que le traducteur titulaire à l'exception de l'obligation de réussir le test organisé lors de l'engagement des traducteurs "internes". En outre, il doit disposer d'un ordinateur performant ainsi que d'une adresse électronique personnelle et maîtriser les techniques de recherches terminologiques et documentaires sur Internet.

Les avantages de la profession

Variété des domaines traités

- Traduction en tant qu'activité de "généraliste", offrant de nombreuses possibilités de contacts pluridisciplinaires
- Diversité des thèmes abordés permettant de connaître de l'intérieur les rouages d'un État, de ses institutions et de son administration
- Activité en prise directe sur l'actualité
- Possibilité d'approfondir en permanence ses compétences linguistiques et culturelles

Bonnes conditions de travail

- Horaires de travail à la carte (sous réserve des permanences imposées par l'organisation du service) et vacances modulables (minimum de cinq semaines par année pour 42 heures de travail hebdomadaire)
- Possibilité d'effectuer un travail à temps partiel voire, dans certains cas, de travailler une partie du temps à domicile
- Environnement agréable (bureaux individuels ou doubles)
- Excellents outils informatiques et programmes performants d'aide à la traduction
- Offre de formation continue (cours internes et externes)
- Possibilités de s'informer auprès de spécialistes des différents domaines maîtrisant une des langues cibles

Statut appréciable

- Stabilité de l'emploi
- Possibilités d'avancement : traducteur => chef de groupe => chef traducteur
- Large autonomie dans l'exécution des tâches
- Salaire et prestations sociales attrayants : revenu annuel brut pouvant atteindre 117 000 francs pour les traducteurs n'assumant pas de responsabilités hiérarchiques

Liens

Informations sur les services linguistiques
de la Confédération www.admin.ch/ch/f/bk/chanc/index.html

Portail de l'administration fédérale <http://www.admin.ch/>